

|                                                                                                                |                                                                                   |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                                                | <b>Séance publique du 26 septembre 2025</b>                                       | <b>N° 2025-418</b>  |

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250926-lmc1109074-DE-1-1  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025  
Publié : 03/10/2025

|                                                                                   |                                    |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------|
|  | Conseil du 26 septembre 2025       | Délibération |
|                                                                                   | Direction Développement Economique | N° 2025-418  |

---

**Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain 2025 en investissement  
immobilier en faveur de La Ruche Développement - Décision - Autorisation.**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Ruche Développement (SAS), fondée à Paris en 2008, est l'établissement porteur du présent investissement immobilier et maison-mère de La Ruche Bordeaux. L'antenne bordelaise s'est implantée en 2014, sous la forme d'un coworking, et a été agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale en 2019.

Créé par des entrepreneurs pour des entrepreneurs, La Ruche est aujourd'hui un réseau de 12 lieux dédiés à l'innovation sociale et à l'entrepreneuriat. Sa mission principale est l'accompagnement et la formation de toute personne souhaitant lancer son entreprise responsable afin d'accélérer son démarrage, professionnaliser ses pratiques dans l'objectif d'un impact positif pour la société et/ou l'environnement.

Les activités d'incubation ont pour publics cibles les personnes éloignées de l'emploi, les résidents des Quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), les femmes entrepreneures, les structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et les projets d'entreprises à impact social et/ou environnemental.

Parmi les différents programmes annuels, celui « des Audacieuses » d'une durée de 9 mois, est proposé gratuitement à des femmes entrepreneures qui ont un projet innovant pour répondre à un enjeu majeur de société (social, environnemental etc.) en Nouvelle-Aquitaine. Ce programme, soutenu par la Direction du Développement Economique au titre de la politique de soutien à l'économie sociale et solidaire auprès de l'antenne bordelaise, a pour objectif de favoriser plus de mixité dans l'entrepreneuriat et de lever les freins que les femmes peuvent rencontrer.

### **Présentation du projet immobilier**

La Ruche s'est implantée successivement depuis 2014 à Bordeaux dans des locaux au premier étage de la Société Philomathique, rue Abbé de l'épée, tout d'abord en tant qu'espace de travail collaboratif, puis, depuis 2018, en tant qu'incubateur dédié aux projets d'innovation social, puis dans un local au 98 cours Alsace Lorraine.

Un nouveau local a été trouvé en mars 2025 par La Ruche, d'une surface de 230m<sup>2</sup> au 5 rue Planterose à Bordeaux. Auparavant loué par un café et un coworking, il nécessite de réaliser quelques travaux pour adapter l'espace à l'activité.

Ce nouveau local permet la poursuite des programmes d'accompagnement inclusifs car ciblant des publics plus fragiles, la création d'accompagnements nouveaux dans le cadre du dispositif BPI « Carrefours de l'entrepreneuriat » sur lequel La Ruche est retenue, le

CitésLab Bordeaux sud-Bègles créé en mars 2025, dont la Ruche est partie prenante, ainsi que l'activité de coworking auprès des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et entrepreneurs à impact :

- En proposant des solutions de bureau à temps plein dans un contexte où le marché de l'immobilier est tendu pour les jeunes structures ;
- En proposant des événements de sensibilisation à l'ESS au grand public ;
- En étant un lieu ressource pour les entrepreneurs et les "curieux" de cet écosystème.

L'espace de 230 m<sup>2</sup> comprend :

- Un rez-de-chaussée de 195 m<sup>2</sup>, comprenant 2 salles de formation, 1 grand espace bureaux, 3 salles de réunion et 1 espace de restauration,
- un sous-sol de 35 m<sup>2</sup>, comprenant 2 salles de réunion et 2 espaces de stockage.

En vue de réaliser les travaux d'aménagement, La Ruche Développement, maison-mère porteuse des opérations immobilières du réseau national, sollicite Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier à hauteur de 3 507 € soit une participation métropolitaine de 25% sur un plan de financement total de 14 028 €, dont 7 000 € de loyers la première année.

L'aménagement nécessite les opérations suivantes :

- La pose de raccordements supplémentaires d'électricité ;
- L'aménagement de l'espace : pose de cloisons pour les espaces de formation ;
- Le rafraîchissement des peintures murales ;
- La pose de verrières double vitrage phoniques.

#### Plan d'investissement 2025

| Emplois                                                           | En € HT       | Ressources                                            | En € HT       | %           |
|-------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------|---------------|-------------|
| <b>Investissements immobiliers</b><br>Installations, aménagements | 7 028         | <b>Autofinancement</b>                                | 10 521        | 75%         |
| Loyer annuel                                                      | 7 000*        | <b>Aides à l'investissement</b><br>Bordeaux Métropole | 3 507*        | 25%         |
| <b>Total (en €)</b>                                               | <b>14 028</b> | <b>Total (en €)</b>                                   | <b>14 028</b> | <b>100%</b> |

\*Sur la base de l'article L.1511-3 du CGCT qui permet aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'être seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles, il est proposé une aide à l'investissement immobilier de 3 507 € en 2025 pour cette opération avec une part loyer valorisée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

